

Adresse de la société populaire de Rostrenen (Côtes-du-Nord) qui se félicite du décret sur la mendicité qui mettra fin à l'indigence, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Rostrenen (Côtes-du-Nord) qui se félicite du décret sur la mendicité qui mettra fin à l'indigence, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 64-65;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23421_t1_0064_0000_6

Fichier pdf généré le 21/07/2021

c

[Le distr. de Besançon à la Conv.; s.d.](1)

Les guinées de l'infernal Pitt avoient aiguisé deux poignards dans Paris. Leurs coups étoient dirigés sur 2 des plus fidels, des plus courageux Républicains, Robespierre et Collot d'Herbois. Le génie de la France a encore fait échouer cet assassinat. Robespierre et Collot d'Herbois triomphent. Les scélérats ont sans doute déjà payé de leur tête les crimes qu'ils n'ont pû consommer. Puissent-ils n'avoir pas emporté au tombeau les noms de leurs complices !

N'en doutez pas, Citoyens Représentants; l'Etre Suprême que les Hébert, les Danton, les Ronsin, et leurs complices impurs ont tant de fois outragé, et qu'ils vouloient nous faire méconnoître veille sur les destinées de la France. Il ne souffrira pas que des scélérats qui ne s'abreuvent que de sang pur, qui n'ont pour moralité que le crime et pour appui de leurs forfaits, que les vils esclaves des cours stipendiées par l'insolente mais trop foible Angleterre, portent jamais le poignard dans le sein des fondateurs de la Liberté.

Il conservera leurs jours au milieu des tempêtes et des orages. Sa foudre écrasera les coupables; et vous seuls demeurerez grands et vertueux.

L'Europe étonnée à son tour saura vous respecter, et le tribut de sa reconnaissance sera le jour, ou forcée de rendre hommage aux vertus du Peuple français, elle vous demandera la réunion de tous les peuples en une seule famille de freres; elle vous demandera aussi de lui dicter les loix qui devront en assurer le Bonheur.

Restez fermes a votre poste, Citoyens Représentants. Ne l'abandonnez que lorsqu'il n'existera plus de tyrans et que les traitres de toute espèce seront anéantis ».

BREGAND, HERARD, ODILLE, LAMBERT, NICOLET,
BARREY, DORMOY, MONNOT, DENISET
[et 2 signatures illisibles].

d

[Le trib. du distr. de Rostrenen à la Conv.; 10 prair. II](2)

« Républicains représentants,

Le civisme distinguera toujours ceux de vos décrets qui méritent le plus son hommage. Graces vous soient rendus pour la suppression de la mendicité et surtout graces pour la déclaration solennelle que « Le peuple françois reconnoit l'être supreme et l'immortalité de l'ame. »

Continuez vos glorieux travaux et le peuple continuera de répéter a l'honneur de ses représentants :

« Oui, c'en est fait, selon leurs vœux
Bientôt les droits sacrés de l'homme,
par eux rétablis en tous lieux
rendront l'univers uniforme. »

Le tribunal vous réitère les assurances de son entier devouement à la République et à la Montagne. S. et F. »

J.A. GUIOT, LEDU, F.M. OLLIVRIN (*juge*), Fr.
LEBOURSIER, C.J.M. LAMON (*juge*), J.M. SAUCOUR
(*greffier*).

e

[La Sté popul. de Claye à la Conv.; 15 mess. II](1)

« Vive la republique, les victoires de toutes especes sont a l'ordre du jour, tandis que nos belliqueux soldats portoient la terreur et la mort aux vils esclaves de la tyrannie et que le tonnerre sortant du bronze republicain enflamoit le ville d'ypre (?), un foudre terrible lancé de l'invincible Montagne replongea dans la poussiere l'hydre affreux du fanatisme; recevez donc de nouveau dignes Representants les temoignages d'un attachement sincere et les felicitations de vos vrais freres et amis les sansculottes de la société populaire de Claye, qui a la nouvelle de ces 2 victoires ont fait retentir les voules du temple de la Raison des cris perçans et réitérés de vive la République, vive la Montagne, vive nos braves deffenseurs, a bas la tyrannie et le fanatisme. Ce nouveau genre de conspiration est un outrage fait à la raison et à la philosophie morale que tous vrais republicains ont jurés de reconnoître, c'est aussi une injure à l'être eternal dont le divin nom est profané; ce crime appelle la vengeance de la nation entière; que les infames Dom Gerle, Theos et compagnie soient jugés promptement pour arreter les progrès malheureux que leur doctrine absurde et dangereuse pourroit faire, qu'ils aillent bientôt boire l'eau de cocyte pour etre gueris de leur rage fanatique; qu'eux et leurs adherants apprennent qu'il est toujours dangereux d'insulter et troubler la tranquillité d'un peuple raisonnable et libre chez qui l'astuce et l'intrigue n'aura jamais d'empire; redoublons nos efforts, surveillons sans cesse, detruisons les erreurs de tout genre, ça va bien et ça ira toujours de même, union, courage et constance, la liberté triomphe, vive a jamais la République ».

LOBEL (*Présid.*), BONNEAU (*Secrét.*).

f

[La Sté popul. de Rostrenen à la Conv.; s.d.](2)

Citoyens Représentants.

La Revolution se consolide, et la rapidité de sa marche est l'effet de votre fermeté, de la justice de vos principes, de votre bienfaisance.

Vous venez de rendre 2 décrets qui vont terminer de vous rattacher tous les français et detruire toutes les espérances des malveillants.

Des malheureux gemissent encore dans nos villes, dans nos campagnes. La misere les poursuit et les mine. Bientôt leur infortune va cesser. Votre décret sur la mendicité leur accorde des secours que l'humanité et la justice commandoient. Le vieillard que l'âge et la faiblesse mettent hors d'état de travailler, l'infirme a qui des maux incurables ne permettent pas d'être utiles a sa patrie, obtiendront

(1) C 309, pl. 1200, p. 16.

(2) C 309, pl. 1200, p. 17.

(1) C 310, pl. 1209, p. 23.

(2) C 310, pl. 1209, p. 22.

de la République le pain que leurs incommodités les empêchoient de gagner.

Nous ne verrons plus à nos portes l'indigence malheureuse demander un secours que l'humanité lui accordoit quelquefois; mais qui très souvent n'étoit que l'effet de l'orgueil de celui qui le distribuait. L'homme que son incapacité mettoit hors d'état de se procurer lui-même l'obtiendra sans difficulté et sans honte de la bienfaisance nationale; et le fénéant, cet être méprisable aux yeux de tout homme sensé et raisonnable, sera forcé de se rendre utile à la société.

Un décret manquoit encore à votre sagesse; il vous restait à confondre ces monstres qui ne cessoient de décrier votre ouvrage, ces monstres qui voulaient vous attribuer leurs propres sentiments. Ils ne cessoient de répandre dans toute l'Europe, dans l'univers entier que les Français étoient devenus athées, et que c'étoit l'ouvrage de leurs Représentants. La Convention ne vouloit plus de culte. Elle défendoit de penser que le crime put être puni ailleurs que sur la terre. Votre décret sur les fêtes decadaires les confond. Il pulvérise leur système destructeur de toute idée d'ordre et de gouvernement.

Continuez Représentants; anéantissez tous ces êtres qui mettent tout en œuvre pour vous anéantir. Faites le bonheur des Français. Il dépend de votre fermeté et de la sagesse de vos décisions.

BOULAIN (*secrét.*), SANCOUR (*secrét.*)
[et 1 signature illisible (*présid.*)].

3

Un membre annonce que les sections de la commune de Dijon, chef-lieu du département de la Côte-d'Or, ont armé et équipé 9 cavaliers jacobins, indépendamment de ceux qui l'ont été par la société populaire.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1)

4

La société populaire de la commune de Breuil-Pont, département de l'Eure, après avoir félicité le Convention nationale sur ses travaux, l'[avoir] exhorté à rester à son poste et témoigné son indignation sur l'horrible attentat commis sur les personnes de Collot-d'Herbois et Robespierre, annonce qu'elle a déposé sur l'autel de la patrie, 72 chemises, 7 draps, 2 serviettes, 1 nappe, 3 paires de guêtres, 2 livres de chanvre, 2 paires de souliers, 4 bandes, 5 pièces de fil, 37 liv. en numéraire, 5 liv. en assignats, 1 timbale en argent, 8 livres de charpie, 6 livres de cuivre, et 1 boulet de 48.

Elle annonce encore avoir déposé, le 27 ventôse, entre les mains des administrateurs du district d'Évreux, séant à Vernon, les hochets du fanatisme : elle termine par dire que la fête

en l'honneur de l'Être suprême a été célébrée dans cette commune avec l'enthousiasme d'un peuple libre, et que tous les citoyens y ont renouvelé le serment de vivre libres ou mourir.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Breuil-Pont, 19 mess. II] (2)

« Législateurs

Vous avez proclamé solennellement, que le peuple français reconnoît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme; on devoit attendre de votre sagesse cette proclamation, qui doit être le signal de la mort de tous les vices et de toutes les tyrannies.

Vous occupez toute notre âme, vos dangers nous plongent dans les plus douloureuses agitations. Il y a peu de temps qu'une Conspiration formée s'avançoit vers son exécution, les victimes étoient comptées, les poignards des assassins brilloient sur la tête des législateurs. Mais c'est en vain que Pitt, Cobourg et l'imbécille George, soldent ses assassins et aiguissent leurs poignards; la protection surnaturelle de l'Être suprême a déjoué leurs complots sanguinaires, et nous a conservé sur les personnes de Collot d'Herbois et Robespierre, 2 représentants utiles à l'accomplissement de vos glorieux travaux. Notre société se réjouit et vous félicite du renversement de ces projets exécrationnels, et ne fait des vœux que pour la prospérité de la nation française et de ses Représentants.

Fasse l'Être Suprême que nous reconnaissons avec vous, que l'hydre des conspirations soit abattue, que nos ennemis coalisés soient terrassés, afin que nous ne nous occupions désormais qu'à lui rendre des actions de grâces pour notre liberté conquise.

Peres de la patrie, restez au poste qui vous est confié, continuez avec la même ardeur votre ouvrage; que votre courage ne se laisse point abattre par le volcan des conjurations qui vous entourent; achevez, sauveurs de la patrie, de faire le Bonheur d'un peuple qui veut et chérit la liberté; l'immortalité sera votre récompense; des à présent vous entendez le concert de tout un peuple qui s'unit pour vous féliciter.

Organes des sentimens des citoyens de notre commune, nous déclarons que la confiance en la Convention Nationale, est élevée au plus haut degré. Ils sont tous éclairés sur leurs véritables intérêts, et tous savent que leur salut et leur bonheur, est tout entier dans la Convention nationale; qu'elle seule peut fonder la République, sur la pureté des mœurs, l'énergie des mesures, la sagesse des combinaisons et la vigueur de leur exécution.

Sensibles aux besoins de nos frères, nous déposons sur l'autel de la patrie, 72 chemises, 7 draps, 2 serviettes, une nape, 3 paires de guêtres, 2 livres de chanvres, 2 paires de souliers, 4 bandes, 5 pièces de fil, 37 liv. en numéraire, 5 liv. en assignats, une timbale en argent, 8 livres de charpies, 6 livres de cuivres, enfin un boulet de 48 qui servira à exterminer les tigres couronnés et leurs satellites.

Nous avons déposé le 27 ventôse, entre les mains

(1) P.V., XLI, 165, Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^a); J. Paris, n^o 565.

(1) P.V., XLI, 165, Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^a).
(2) C 310, pl. 1209, p. 28.